



### **COMPTE-RENDU Séance du Conseil Municipal du 13 mai 2021**

(Séance extraordinaire)

*Présents* : Mmes MARCETEAU, GROS, NICOT et SOL-EVRARD, MM. DELOMPRE GRANET, SEEGER, MICHIELS, MARCETEAU

*Excusés* : Mmes MONDARY, DE RIVASSON et ARCHAMBAULT, MM. DUGAS et PIVETEAU

*Pouvoirs* donnés à Mme NICOT par Mme MONDARY, à M MARCETEAU par Mme ARCHAMBAULT, à Mme GROS par Mme DE RIVASSON, à M. GRANET par M. PIVETEAU

*Secrétaire de séance* : M. DELOMPRE

#### **1 Convention de ligne de trésorerie à conclure avec la Caisse d'Épargne**

Deux propositions ont été reçues :

- Crédit Agricole (durée 6 mois)
- Caisse d'Épargne (durée 1 an)

Après avoir entendu le rapport de Mme le Maire, vu les projets de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne et du Crédit Agricole, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de MIALLET décide à l'unanimité de prendre les décisions suivantes :

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de MIALLET décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 80 000€ dans les conditions suivantes :

- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt applicable : €STER\*+ marge de 0.50%
- Frais de dossier, Commission de gestion : 0 euro
- Commission de mouvement : 0% du montant cumulé des tirages au cours de
- Commission d'engagement : 250 euros
- Commission de non-utilisation : 0.45 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne autorise Madame le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par le contrat.